REALISATION D'UNE OPERATION ASSURANT LA CONNECTIVITE INTERNATIONALE TRES HAUT DEBIT DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

PRESENTATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER PAR LE FONDS NATIONAL POUR LA SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE

23 mai 2013

Agenda de la réunion

1 – Synthèse du schéma directeur local réalisé en 2009

2 – Caractéristiques du projet

3 – Plan d'affaires et répartition du financement envisageable

4 – Aspects juridiques et organisationnels

5 – Annexes

1. Synthèse de l'étude de faisabilité de 2009

La CT Saint-Pierre-et-Miquelon a qualifié dès 2009 le besoin de renforcer l'usage du numérique pour les services publics et de sécuriser la connectivité de son territoire

Caractéristiques du marché	- Marché limité (~6 000 habitants) - Population très technophile : près de 99% des personnes dispose d'un PC contre 69% en métropole ; 85% utilisent internet depuis plus de 2 ans - Fort consentement à payer pour les abonnements tel fixe + internet + TV. Moyenne mensuel 130€/foyer
Opérateurs Télécoms	- SPM Télécom monopole de fait sur le territoire (desserte locale fixe + mobile) - Proximité d'opérateurs canadiens qui proposent des services de capacités à Halifax (Hibernia) et à Terre-Neuve (Eastlink, Roger & Bell) - SPM Telecom opère un faisceau hertzien avec Eastlink pour la connectivité internet de l'archipel (passage de 1 à 4x155 Mbit/s) ; le trafic voix est acheminé par satellite (commutateur principal plus maintenu après 2014 compte tenu de l'obsolescence de cet équipement d'Alcatel).
Caractéristiques de l'offre actuelle	- Le réseau câblé de SPM Télécom fournit les accès haut débit, à l'exception de quelques dizaines de connexions WiMax (proposées hors des zones d'emprises du réseau câblé) - Réseau mobile peu performant : pas de connexion data haut débit de type 3 G - Offre haut débit améliorée depuis fin 2009 pour le débit descendant uniquement : passage à désormais 8 Mbit/s pour les offres résidentielles et 20 à 50 Mbit/s pour les offres professionnelles.
Perspectives d'évolutions et besoins	- Renforcement des services publics de l'archipel (Centre hospitalier, Education nationale, autres services publics …); - Demande des clients pour un changement de qualité de l'offre fixe et mobile - Opportunités de travaux pour construire des infrastructures à moindre coût - Besoin d'outils performants et attractifs pour le développement économique (accueil des touristes, développement d'emplois de services via internet …)

Le porteur du projet est la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon

- La Collectivité a identifié deux objectifs prioritaires de développement pour l'archipel :
  - Renforcement de l'usage du numérique pour les services publics avec la métropole et l'Amérique du Nord dans les domaines de l'éducation, la santé, etc. (Centre hospitalier avec la télédialyse et à l'avenir la téléradiologie ; l'Inspection académique et les écoles primaires et secondaires), la Gendarmerie, la Préfecture et la DGAC, les collectivités : Communes et Collectivité de SPM…);
  - Développement de l'attractivité économique (datacenter).

- Il est apparu en 2009 que la réalisation de ces objectifs nécessitait une intervention publique pour la construction d'un câble sous-marin numérique reliant l'archipel au Canada (Terre-Neuve). En parallèle, sur un périmètre limité, le déploiement d'un réseau fibre optique terrestre permettra de desservir des sites publics prioritaires.

- Le projet est donc porté par la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le projet prévoit la mise en place d'une infrastructure sous-marine sécurisée et l'établissement d'un réseau FttO permettant de raccorder les principaux bâtiments publics en fibre optique à coût marginal

Infrastructure projetée

- L'infrastructure est composée de liaisons St-Pierre/Miquelon/Terre-Neuve en boucle (150 km)
  - ✓ Infrastructure sous-marine bouclée
  - ✓ Complément terrestre via l'achat de bande passante à Terre-Neuve afin de sécuriser l'ensemble du dispositif
- Réseau fibre optique FttO à destination des sites publics
  - ✓ A Saint-Pierre, la réalisation de génie civil et la pose de fourreaux permettant le raccordement en fibre optique des principaux sites publics est programmée (6 km de linéaire).

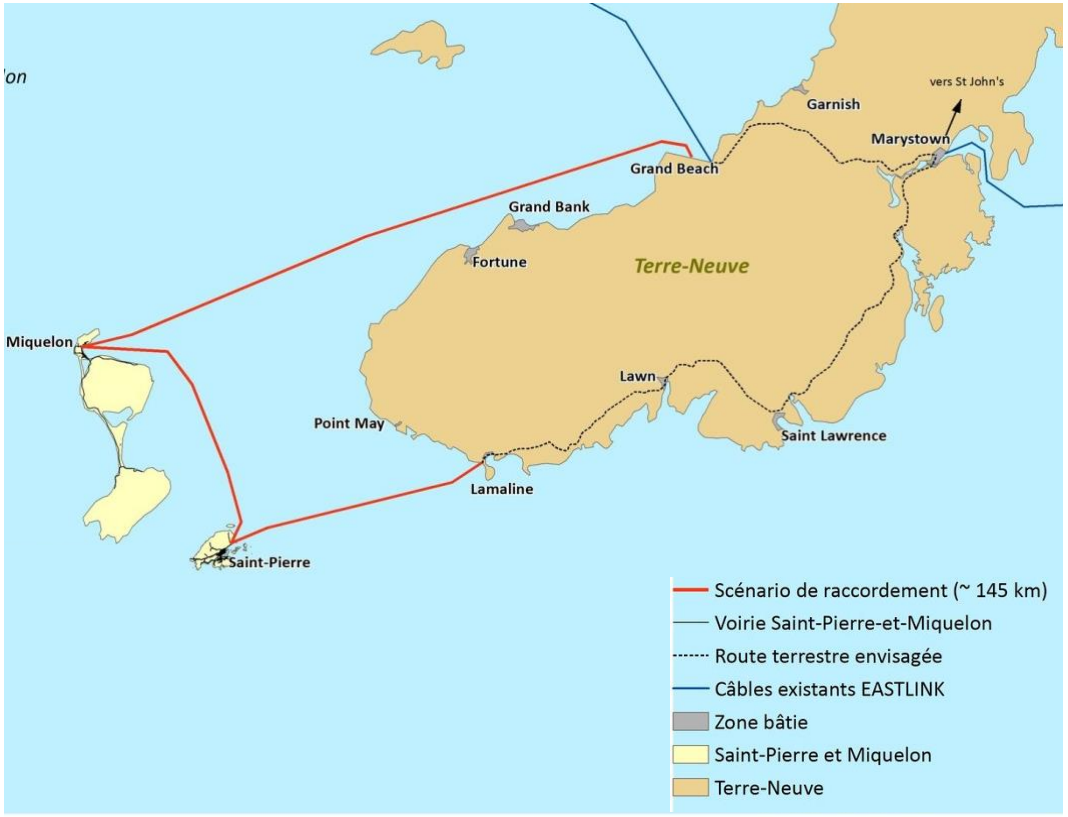

Synthèse annuelle des investissements, charges d'exploitation et recettes

Invest.	Infrastructure sous-marine (équipements SDH/IP, route marine)
	Construction des stations d'atterrissement à Saint-Pierre-et-Miquelon
	Mise en service des équipements hébergés dans les stations de Terre-Neuve
	Complément transport terrestre
	Raccordement en fibre optique des sites publics
Charges exploit.	Maintenance des deux stations construites à Saint-Pierre-et-Miquelon (énergie, entretien…)
	Maintenance des équipements hébergés dans les stations à Terre-Neuve (service d'hébergement, frais de réparation…)
	Contrat de long terme maintenance associé à l'investissement de 1er établissement
Recettes	Recettes exploitation câble (SPM Télécom)
	Recettes grands comptes

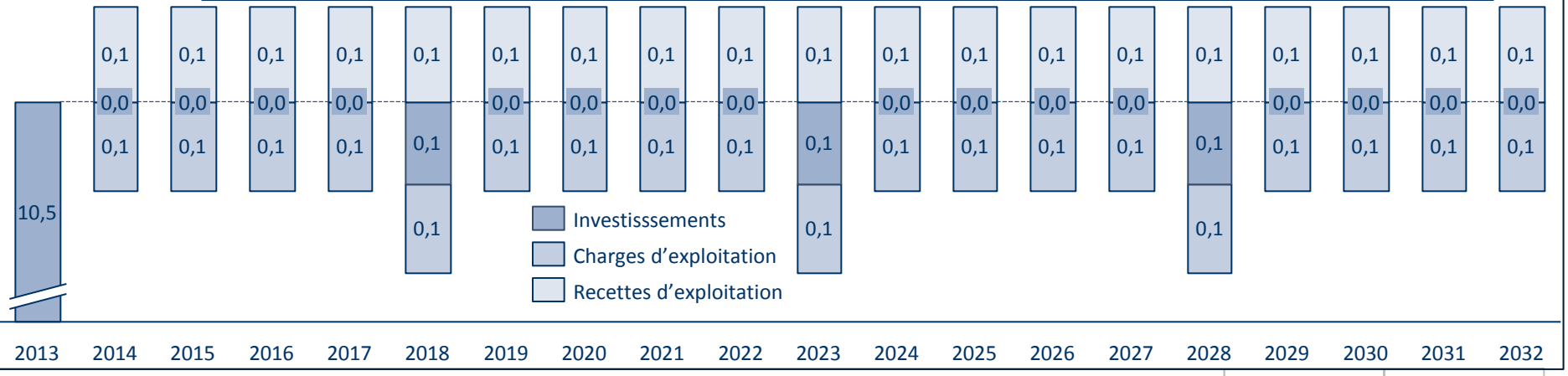

Profil économique de l'opération

❑ Portage des investissements

- Ce plan d'investissement ne présentant aucune perspective de rentabilité économique, les partenaires publics auront vocation à assumer l'intégralité du financement de l'ouvrage.
- Ce programme sera réalisé dans le cadre d'un marché de travaux passé par la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, associant un maître d'œuvre (*Cf.* ci-après).

❑ Commercialisation des ouvrages

- Les tarifs de mise à disposition des ouvrages seront fixés à des niveaux compatibles avec le consentement des opérateurs et reflétant les charges d'exploitation de l'infrastructure.

❑ Maintenance/exploitation des ouvrages

- L'exploitation des infrastructures sera assurée par un délégataire de service public de la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, opérateur de gros (*Cf.* ci-après)
- France Télécom/Orange a formulé son intérêt pour utiliser cette infrastructure. La connectivité internet de l'archipel est actuellement assurée par un seul axe de transmission supportant 4 faisceaux hertziens entre l'archipel et le Canada, puis un seul tronçon terrestre depuis Lameline à Marystown. France Télécom/Orange a confirmé qu'à terme, le système de faisceaux hertziens n'a pas vocation à être maintenu en cas d'existence du câble sous-marin sécurisé accessible à un tarif compétitif.

La demande de soutien de la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon par le FSN envisagée s'élève à 5 M€.

- Le financement des investissements de premier établissement réalisés par la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon proviendra des apports suivants :
  - ✓ Contribution directe de la Collectivité pour un montant envisagé de 2,5 M€
  - ✓ Prêt bancaire souscrit par la Collectivité pour un montant envisagé de 3 M€
  - ✓ Subvention de l'Etat de l'ordre de 5 M€ octroyée dans le cadre du Fonds national pour la Société Numérique (FSN)

- Au niveau du droit communautaire des aides d'Etat, la Collectivité figure sur la liste des PTOM. Elle n'est dès lors pas soumise aux règles communautaires de contrôle des aides d'Etat et n'a pas à notifier ses aides à la Commission européenne.

Principes de répartition du financement (en M€)

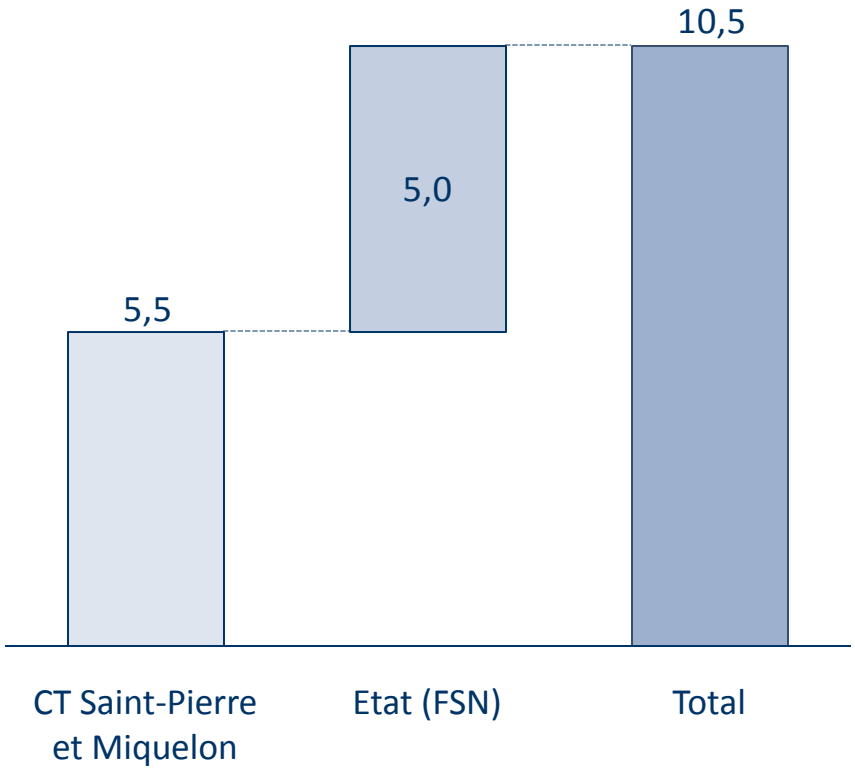

Cadre juridique général relatif à la mise en œuvre du projet

- **La Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon a décidé de porter la maîtrise d'ouvrage du déploiement** du câble sous-marin, dans le cadre de la compétence tirée de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, applicable à la Collectivité territoriale en vertu de l'article L.6413-6 du même code.

- **Le montage choisi dissocie l'établissement du câble sous-marin de son exploitation :**

  - Etablissement dans le cadre d'un marché public, qui comprendra à la fois ses travaux d'établissement et sa maintenance technique, la conception étant assurée par un maître d'œuvre indépendant ;

  - Exploitation dans le cadre d'une délégation de service public sous forme d'affermage.

- **La Collectivité devra obtenir une licence de câble sous-marin international auprès des autorités canadiennes** pour établir le câble sur leur territoire. Un contact a déjà été pris auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadien (CRTC), qui instruit la demande avant octroi de la licence par le ministre canadien compétent. Le statut de la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ne pose pas de difficulté particulière.

Montage contractuel pour l'établissement et l'exploitation du câble sous-marin

Collectivité territoriale de SPM

Marché public type "REM"

Opérateur câblier

- Marché public de réalisation-exploitation-maintenance (REM, article 73 du code des marchés publics)
- Son attribution fait l'objet d'une publicité communautaire et en Amérique du Nord
- Titulaire du marché rémunéré par un prix forfaitaire payé par la Collectivité
- Durée d'attribution : 4 à 6 mois
- Durée d'exécution :
  - Conception/construction : 18 mois
  - Exploitation maintenance: 5 à 7 ans

DSP d'affermage pour l'exploitation du câble

Délégataire de service public (société *ad hoc*)

- DSP type « Loi Sapin » attribuée en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales
- Missions du délégataire encadrées par la DSP :
  - Assiste Collectivité pour suivi marché REM
  - Commercialise de la connectivité internationale, via le câble, aux opérateurs et en perçoit les recettes
  - Prend un risque d'exploitation commerciale pour le « trafic »
  - Risque technique assumé par la Collectivité via marché REM
- Durée d'attribution : 6 à 8 mois
- Durée d'exécution : 10 ans à 15 ans
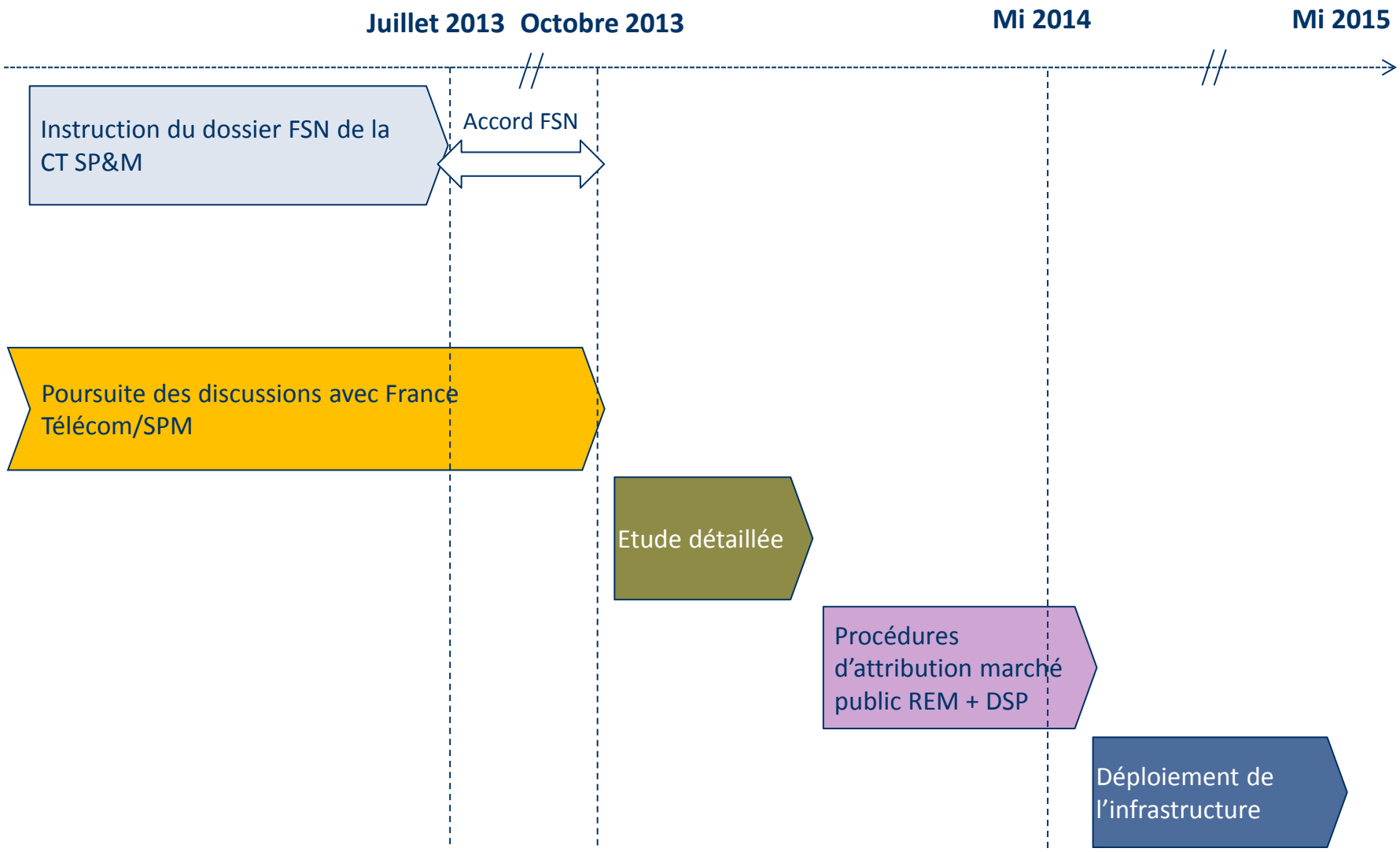
Echéancier proposé